



Direction de l'Environnement
Et de la Domanialité

Agde, le 12 janvier 2012

DED/LD/vs-024.2012

Affaire suivie par Laurent DUBOIS

Directeur

Tél : 04.67.94.64.63

Fax : 04.67.94.64.69

**Mesdames et Messieurs les représentants
du Comité Local des Usagers des Ports d'Agde**

Objet: Comité Local des Usagers des Ports d'Agde

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte-rendu de séance du Comité Local des Usagers des Ports du mercredi 4 janvier 2012.

Mes services se tiennent à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général Adjoint des Services


Lilian BANCAREL

COMITE LOCAL DES USAGERS DES PORTS

SEANCE DU MERCREDI 4 JANVIER 2012

COMPTE RENDU DE SEANCE

Les membres du Comité Local des Usagers des Ports se sont réunis, à l'invitation de M. Gilles D'ETTORE, Maire de la Ville d'AGDE, après convocation adressée individuellement en date du 13 décembre 2011.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 juillet 2011 ;**
- **Rapports d'activité 2011 des Ports et du Centre Nautique ;**
- **Travaux et investissements réalisés en 2011 ;**
- **Travaux 2012 ;**
- **Compte de résultat 2012 ;**
- **Tarifs portuaires 2012 ;**
- **Evènements nautiques phares sur 2012, organisés par la SODEAL ;**
- **Système de balisage pour les phares et balises : commission nautique ;**
- **Mise en place d'une aire d'accueil pour escale sur le Port Principal ;**
- **Projet d'avenant n°5 DSP Ports et Centre Nautique ;**
- **Questions diverses.**

PRESENT(E)S

Messieurs Gilles D'ETTORE, Maire ; Sébastien FREY, 1^{er} Adjoint au Maire, Président de la SODEAL ; Gaby RUIZ, Conseiller municipal, Vice-président de la SODEAL ; Monsieur Eric OULIEU, Conseiller municipal, Vice-président de la SODEAL ; Thierry BOUCHER, Directeur de la SODEAL ; Raymond BRESSON ; Jean-Pierre COLLAS ; André COUDERC ; Madame Christiane DEVAUX ; Messieurs Jean DELCAUVE ; Michel FRANCK ; Lionel LABUSSIÈRE ; Olivier LAPOINTE ; René LASTRETO ; Marcel MILLION ; Jean-Marc PIERRONNET ; Philippe REVILLIOD ; François REYES ; Jean RIGAL ; Charles ROBIN ; Michel ROY ; Maurice SEINGIER ; Madame Michelle SOTTO ; Messieurs Michel STRAVRIDIS ; Jean-Luc VAN CAO, SODEAL ; Jean-Pierre LABIDOIRE, SODEAL ; Pierre WEISS, SODEAL ; Claude SCANNAPIECO, SODEAL ; Sylvain MANYACH, Directeur Général Adjoint des Services de la Ville et Laurent DUBOIS, Responsable de la Direction Environnement de la ville.

ABSENT(E)

Messieurs Alain ALLEMAND ; Jean-Claude BOISARD ; Jean-Paul CASTELVIE ; Charles GAMBA ; Raymond ILARIO ; Serge MAGNIER ; Monsieur et Madame Jack MERCIER ; Messieurs Philippe NAYRAUD ; Thierry POMAREDE ; Daniel ROUSSEL et Robert THEULIER.

EXCUSES :

Messieurs Michel CALAS ; Jean-Christophe DELORT ; Michel DOIGNIES ; Jean-Pierre PERSEGUERS ; Madame Annie GALAN, Directeur Général des Services de la Ville ; Messieurs Lilian BANCAREL, Directeur Général Adjoint des Services de la Ville ; Laurent BOURRIQUEL, SODEAL et Madame Isabelle GRAS, SODEAL.

Le quorum étant atteint, Monsieur D'ETTORE a ouvert la séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 juillet 2011

Les membres n'ont formulé aucune observation.

Vote : AVIS FAVORABLE

2. Rapport d'activité 2011 des Ports et du Centre Nautique

Monsieur LABIDOIRE précise que le chiffre d'affaire généré par les ports devrait atteindre un résultat positif de 670 092 € pour un budget prévisionnel 2011 de 647 447 € soit une différence de + 22 645 € ; pour le centre nautique, le résultat devrait être déficitaire de - 170 106 € pour un budget prévisionnel 2011 de - 184 470 € soit une différence de + 14 364 €. La partie sécurité devrait, quant à elle, présenter un résultat négatif de - 492 138 € pour un budget prévisionnel 2011 de - 462 270 € soit une différence de - 29 868 €.

Monsieur ROBIN précise que les chiffres remis dans le dossier ne lui permettent pas de poursuivre son analyse et il souhaite obtenir l'ensemble des comptes de résultat de la société.

Monsieur FREY rappelle que le chiffre d'affaire et le résultat de la SODEAL sont d'abord présentés en Conseil d'Administration puis en Conseil Municipal. La réunion du jour est le CLUP donc il n'est présenté que le chiffre d'affaire généré par les ports et le centre nautique et en aucun cas, celui généré par les campings. Pour information, le chiffre d'affaire de 2011 s'élève à 11,3 millions d'euros ce qui correspond au meilleur depuis la création de la société. Le résultat généré est également le meilleur depuis le renouvellement de la DSP des Ports et du Centre Nautique en 2005. La société affiche, également, un ratio entre les frais de personnel et le nombre d'agent en baisse. De plus, la SODEAL a réalisé un investissement supérieur de 500 000 € à celui imposé par le contrat de la DSP.

Monsieur le Maire tient à saluer le travail du Président, du Directeur et de l'ensemble des équipes de la SODEAL qui ont permis de faire augmenter le chiffre d'affaire de la société en ces temps économiques difficiles.

Monsieur BOUCHER présente les conditions dans lesquelles une recapitalisation de la société serait nécessaire. En effet, la perte de plus de la moitié du capital rendrait nécessaire une recapitalisation des actionnaires. La SODEAL disposant d'un capital de 228 750 €, il conviendrait d'envisager la recapitalisation de la société dès lors que ces capitaux propres seraient inférieurs à 114 376 €.

A ce jour, les capitaux de la SODEAL s'établissent comme suit :

Capitaux actuels :	1 991 373 €
Subventions investissements :	- 150 722 €
Capitaux propres	+ 1 840 601 €

Il faudrait ainsi constater des pertes à hauteur de 1 726 225 € avant recapitalisation ce qui paraît nettement improbable au regard de la situation net comptable observée depuis les cinq dernières années :

Année de référence	2006	2007	2008	2009	2010	Estimé 2011
Résultat net comptable	32 945 €	- 1 408 €	3 686 €	2 872 €	1 947 €	42 397 €

En effet, les résultats nets dégagés au cours des derniers exercices ne modifient pas de manière significative les capitaux propres.

On peut donc raisonnablement conclure que le risque de constater la perte de plus de la moitié du capital social est réduit à zéro en l'état des résultats issus de la gestion actuelle de la SODEAL.

Fort de cette explication, Monsieur le Maire tient à rassurer l'ensemble des membres du CLUP sur la santé financière de la SODEAL.

Vote : **AVIS FAVORABLE** sauf Messieurs REVILLIOD et ROBIN qui se sont abstenus

3. Travaux et investissements réalisés en 2011

Monsieur WEISS précise qu'au cours de l'année 2011, il a été effectué pour 695 309,14 € de travaux qui se caractérisent notamment par la création de 20 nouvelles places sur l'île des Loisirs, le reconditionnement du ponton H pour passer à l'accueil de bateaux de catégorie 4 contre la catégorie 2 précédemment. Concernant le centre nautique, il a été effectué pour 45 666 € de travaux qui correspondent à du renouvellement de matériels et à des travaux sur la salle.

4. Travaux 2012

Monsieur WEISS présente les différents travaux envisagés pour l'année 2012, ils se caractériseront notamment par la création de 20 places d'escaliers au niveau du ponton du yacht club pour un montant de 120 000 €.

Dans le cadre des travaux de réaménagement des quais du centre port, Monsieur le Maire rappelle qu'il est envisagé de procéder à la destruction des sanitaires actuels du parking de l'ancienne douane ; aussi, une rencontre a été faite avec l'ensemble des propriétaires des résidences Port Brescou 1, 2 et 3 car la commune souhaite se rendre acquéreur d'une ancienne loge de gardien qui sera ensuite utilisée pour recréer les sanitaires des plaisanciers.

Monsieur WEISS précise qu'il sera procédé en 2012 à des travaux d'amélioration des sanitaires du Yacht Club qui seront quant à eux ouverts 24 heures / 24.

Monsieur BOUCHER rappelle que l'année 2012 sera marquée également par la fin des travaux sur le sanitaire du Bassin IV et par la réhabilitation de la toiture du Centre Nautique, travaux rendus possibles grâce au résultat financier réalisé.

Vote : **AVIS FAVORABLE**

5. Compte de résultat 2012

Monsieur LABIDOIRE présente le compte de résultat estimé qui devrait pour l'ensemble de la DSP des Ports et du Centre Nautique présenter un résultat positif de 7 848 €.

Vote : **AVIS FAVORABLE** sauf Monsieur ROBIN qui s'est abstenu

6. Tarifs portuaire 2012

Monsieur BOUCHER précise que la revalorisation des prix de l'ensemble des prestations fournies par les ports et le centre nautique correspond à l'application de la formule de calcul qui est définie dans le contrat de la DSP. Pour cette année, le pourcentage de revalorisation est de + 2,07 %, cette augmentation est inférieure à celle des années précédentes et à la moyenne des hausses qui depuis 4 ans s'élève à 2,83 % répartis comme suit :

Années	2009	2010	2011	2012	TOTAL
% progression	+ 3,25 %	+ 3 %	+ 3 %	+ 2,07 %	+ 11,32 %

Toutefois, Monsieur BOUCHER tient à rappeler que les tarifs du port du Cap d'Agde sont pour 80 % des catégories, les plus bas en comparaison de Port Camargue, La Grande Motte et Saint Cyprien.

Vote : **AVIS FAVORABLE**

7. Evènements nautiques phares sur 2012, organisés par la SODEAL

Monsieur BOUCHER présente l'ensemble des manifestations qui seront réalisés l'année prochaine en partenariat avec la Ville et l'Office Municipal du Tourisme, par ordre chronologique :

- Championnat de France de Voile légère du 17 au 20 mai ;
- Objectif Atlantide, tout au long de l'été ;
- Fête de la mer ;
- Amarres à quai : 2 sur le Port Principal, 1 sur Port Ambonne et 1 sur les berges de l'Hérault ;
- Illumination du Fort Brescou ;
- Fête du Nautisme ;
- Salon Nautique d'Automne.

Il faut toutefois préciser que la fête du nautisme est prévue au plan national le week-end avant l'organisation du championnat de France ; aussi, il est envisagé de la déplacer au mois de septembre.

Vote : **AVIS FAVORABLE**

8. Système de balisage pour les phares et balises : commission nautique

Monsieur WEISS précise que le projet de requalification du système de signalisation du port a été présenté en commission nautique le 28 novembre.

Afin d'améliorer la visibilité de ces signaux, il a été décidé la mise en place d'équipements à LED qui sont beaucoup plus visibles et également la mise en œuvre d'une synchronisation entre les différents feux pour créer des portes d'accès.

L'ensemble des nouveaux équipements mis en place sera équipé de panneaux solaires pour pouvoir fonctionner en toute autonomie.

Vote : **AVIS FAVORABLE**

9. Mise en place d'une aire d'accueil pour escale sur le Port Principal

Monsieur BOUCHER rappelle que la saison passée a été marquée par une hausse du nombre de bateaux en escale mais aussi par une baisse du nombre des nuitées. Aussi, fort de cette situation, la SODEAL a souhaité la création d'une véritable zone dédiée à l'accueil des bateaux en escale qui sera utilisée en priorité. Comme précédemment les bateaux seront ensuite dirigés vers les postes laissés libres par les plaisanciers partis en croisière. Ces appontements seront situés au niveau de la capitainerie et du Yacht Club.

Vote : **AVIS FAVORABLE**

10. Projet d'avenant n°5 DSP Ports et Centre Nautique

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la nouvelle concession de plage entre l'Etat et la ville, il a été demandé par les services de l'Etat que la zone de plage contenant « Le Léopard Beach » soit intégrée au périmètre de la concession. Cette modification entraîne pour la SODEAL la perte de la recette générée par cet établissement de plage. Cet avenant a donc pour but de modifier le périmètre du domaine concédé à la SODEAL et de modifier le montant de la redevance en retirant le montant de cette recette d'occupation car elle est désormais perçue par la ville.

Vote : **AVIS FAVORABLE**

11. Questions diverses

Monsieur REVILLIOD a remis à l'ensemble des membres du comité une liste de question, jointe en annexe, pour lesquelles les réponses suivantes ont été faites.

- Sécurité accès ponton :

Monsieur WEISS précise que la mise en place d'un ressort de rappel sur les portes d'accès au quai est techniquement réalisable.

Monsieur FREY est favorable à la mise en place de ces dispositifs de fermeture automatique des portillons toutefois, il convient de préciser que ces travaux ne pourront être entrepris que si une majorité des occupants du ponton y est favorable. Une enquête ponton par ponton devra être conduite pour la mise en œuvre de ces dispositifs.

- Redevance environnementale :

Monsieur BOUCHER tient à rappeler que la redevance environnementale correspond aux coûts générés par le fonctionnement de la déchetterie de la zone technique, la collecte et le traitement des ordures ménagères du port. Pour l'année 2011, le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères et de la déchetterie s'élève à 241 043 € répartis de la manière suivante :

Ordures Ménagères (128 € / T)	400 T	51 200 €
Masse salariale (1 personne)		42 050 €
Amortissement camion		11 400 €
	Sous total :	104 650 €
Déchets Industriels		40 286 €
Amortissement Déchetterie		8 000 €
Masse salariale (1 personne)		42 050 €
Location de bennes		4 089 €
Entretien décanteurs		5 000 €
	Sous total :	99 425 €

Amortissement véhicule électrique	4 968 €
Masse salariale (1 personne)	32 000 €
Sous total :	36 968 €

Total Général : **241 043 €**

Le montant total de la redevance environnementale perçue s'élève en 2011 à 169 854 € ce qui au total, génère un déficit de 71 189 € pris en charge par la SODEAL.

- Salon nautique :

Monsieur ROY, Président de l'Association des Professionnels et de l'organisation du Salon Nautique, précise que ce salon est le quatrième de France après Paris, Cannes et La Rochelle et que les frais d'organisation du salon, hors subventions, sont supportés par chaque exposant y compris pour les personnes qui mettent leur bateau à la vente et ce même si ils disposent d'une place à quai.

Monsieur BOUCHER signale que la subvention attribuée par la SODEAL pour l'organisation du salon s'élève à 40 000 € TTC. La participation en nature de la société pour les grutages, le personnel mis à disposition a quant à elle été chiffrée à 110 000 €.

Monsieur FREY précise que la volonté de la Ville et des organisateurs du salon est que celui-ci se rapproche du Centre Port pour devenir un véritable salon de station. Il faut noter que cette année, le salon a accueilli près de 50 000 visiteurs.

Monsieur ROBIN s'interroge sur l'opportunité de s'acquitter d'un droit d'entrée pour accéder au salon.

Monsieur BOUCHER précise que le budget global pour l'organisation du salon nautique s'élève à 250 000 € dont 40 000 € de subvention de la SODEAL, le reste étant financé par d'autres partenaires et par les exposants. Cette manifestation est très bénéfique pour l'image de la station et à un très bon impact pour l'ensemble des commerçants. La mise en place d'un droit d'entrée pour les visiteurs générerait des coûts supplémentaires notamment pour la mise en place de contrôles d'accès et cela n'est pas envisagé actuellement.

Monsieur ROY précise que le Salon Nautique est un très bon outil pour l'ensemble des professionnels et les commerçants mais cela ne signifie pas que l'ensemble des exposants de la zone technique gagnent de l'argent lors de cette manifestation.

- Accès zone technique :

Monsieur FREY rappelle que la fermeture du portillon d'accès à la zone technique depuis le quai du Vieux Cap a été décidée pour des raisons de sécurité évidente car il n'est pas concevable que des piétons circulent dans le périmètre d'action des engins de levage.

Aussi pour permettre la circulation des piétons, la ville a procédé à des travaux d'élargissement des trottoirs de l'avenue de la Jetée et la SODEAL a effectué un marquage au sol, à l'intérieur de la zone technique, pour identifier les zones de circulation des piétons.

- Enquête de satisfaction :

Monsieur BOUCHER rappelle que ce questionnaire a été effectué par un étudiant de Master sur cent usagers et qu'il tient à la disposition de l'ensemble des usagers les résultats de cette enquête.

Toutefois, compte tenu de la faible représentativité du nombre de personnes questionnées par rapport au nombre total de titulaires d'anneaux, il a été décidé de compléter ce questionnaire par celui envoyé avec les renouvellements des titres d'occupation.

- Wifi :

Monsieur BOUCHER précise que le service ne fonctionne pas convenablement actuellement car beaucoup d'usagers l'utilisent pour faire du téléchargement notamment de films et la vocation première de ce dispositif était de permettre la consultation de messagerie.

Pour Monsieur LASTRETTO, la mise à disposition gratuite de ce dispositif est une très bonne chose mais il est, aujourd'hui, victime de son succès et il ne permet plus de répondre aux attentes des usagers.

Monsieur FREY rappelle que la SODEAL a demandé au prestataire, au cours de l'année 2011, de faire des évolutions sur son réseau ce qui n'a pas été fait. Aussi, il a été décidé le lancement d'une nouvelle consultation pour qu'un service WIFI de qualité puisse être, à nouveau, fourni à l'ensemble des plaisanciers.

- La fermeture des sanitaires de 23.h 00 à 7 h 00 :

Monsieur FREY tient à rappeler que cette décision a été prise pour éviter les dégradations et le vandalisme que connaissaient dans la passé ces équipements.

Concernant l'heure d'ouverture des sanitaires, Monsieur BOUCHER précise qu'il est possible pour la saison prochaine de les ouvrir dès 6 heures.

Monsieur LAPOINTE tient à signaler que les sanitaires du parking de l'ancienne Douane sont dans un très mauvais état d'entretien.

Monsieur FREY rappelle que cet équipement va être prochainement détruit et ce dans le cadre des travaux de réaménagement des quais du centre port mais qu'en attendant les équipes de la SODEAL feront un effort pour l'entretien et le nettoyage de cet équipement.

- Le port transformé en stade nautique ?

Monsieur FREY rappelle que le port du Cap accueillera, en 2012, le seul championnat de France de Voile pour la région Languedoc-Roussillon et que pendant le déroulement de ces régates, le port n'est absolument pas bloqué, les bateaux peuvent rentrer et sortir.

- Souhaitez-vous pouvoir mouiller dans la zone côtière balisée des 200 à 300 mètres ?

Monsieur DUBOIS rappelle que le plan de balisage de la commune a prévu la mise en place d'une zone de mouillages au droit de la Grande Conque. Sur les autres plages, il n'est pas possible de mouiller à l'intérieur de la bande côtière des 300 mètres car des chenaux traversiers d'accès au rivage sont mis en place. Parallèlement, la Commune s'est engagée dans une démarche de contrat Natura 2000 Marin pour la mise en œuvre de 30 mouillages écologiques en accès libre sur le pourtour du roc de Brescou.

Infocapagde

REUNION DU CLUP DES PORTS DU CAP D'AGDE DU MERCREDI 4 JANVIER 2012

Document de synthèse de l'expression des plaisanciers sur le site des plaisanciers de la station

Questions diverses

Objet : sécurité accès pontons

Les plaisanciers sont soucieux de la bonne fermeture des accès aux différents pontons et préconisent que soit généralisé la pose de dispositif automatique de fermeture des portes, est-ce envisageable ?

Objet : Redevance environnementale

Ce montant est assez flou pour les plaisanciers. Ils réclament le justificatif de la taxe réelle prélevée à la Sodéal au SICTOM.

Le montant perçu par la Sodeal auprès des plaisanciers correspond-il à ce que paie la Sodéal ?

Objet : salon nautique

Pourquoi les plaisanciers du Cap, désireux de mettre en vente leur bateau, locataires d'une place à l'année du port, doivent ils encore payer pour l'exposer sur les pontons du salon, alors qu'ils libèrent leur emplacement qui sera occupé par un bateau déplacé du bassin ?

Quel est le montant financier total de la participation de la sodeal dans l'organisation du salon nautique ? (subvention, prêt du matériel, pontons, véhicules, grues, personnel etc...)

Objet : accès zone technique

Pourquoi ne peut on pas accéder à la zone technique par le canal longeant l'île aux pêcheurs ?

Objet : enquête de satisfaction effectuée par Sodéal

Les plaisanciers n'ont eu aucun retour de l'enquête de satisfaction réalisée cet été, en sera-t-il de même pour celle envoyée en décembre 2011 ?

Objet : wifi

Le wifi du port est arrêté depuis le 01 janvier 2012, les plaisanciers ont investi dans des matériels spécifiques et sont très inquiets, est-il possible d'avoir des explications ?

Nota : ce document a été rédigé en synthèse des diverses interventions exprimées par les plaisanciers des ports du Cap d'Agde sur le site <http://infocapagde.com>

Infocapagde

REUNION DU CLUP DES PORTS DU CAP D'AGDE DU MERCREDI 4 JANVIER 2012

Sondages réalisés par infocapagde en 2011

Que pensez-vous du salon nautique ?

Résultat : avec 86% de votes positifs, on peut considérer que le salon nautique est bien perçu par les plaisanciers.

La fermeture des sanitaires des plaisanciers de 23 h 00 à 07 h 00

Résultat : une large majorité des plaisanciers 78% ont mal perçu cette mesure. Il faut noter que ce sondage a mobilisé les plaisanciers en grand nombre. C'est inhabituel et doit être pris en compte.

Le port transformé en stade nautique êtes-vous pour ?

Résultat : si les plaisanciers sont très favorables à l'organisation d'événementiels nautiques sur la station, ils sont fermement opposés à l'organisation de régates dans le port. 90% ont exprimés leur opposition et souhaite une prise en compte des autorités sur ce sujet. Il semblerait que nous bénéficions devant les plages d'espace suffisant pour l'organisation de régates.

Souhaitez-vous pouvoir mouiller dans la zone cotière balisée des 200 à 300 mètres ?

Résultat : 92% des plaisanciers souhaitent une évolution de la réglementation permettant de venir mouiller dans cette bande des 200 à 300 mètres comme dans le passé. La mairie d'Agde est directement concernée par cette réglementation qu'il serait souhaitable de faire évoluer.